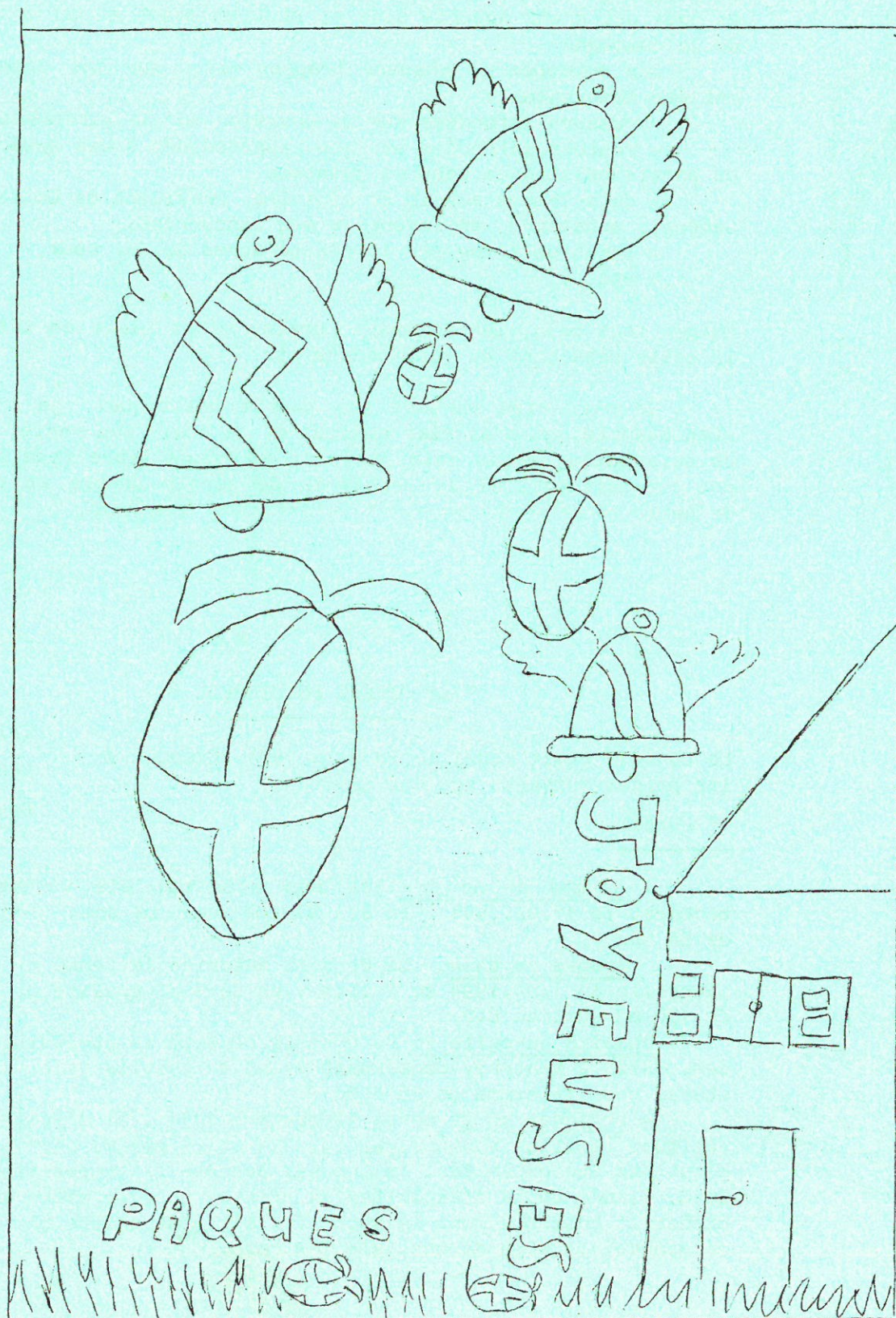


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE S/MEURTHE _____ AVRIL 94 _____ N° 315 _____



**** REMERCIEMENTS ****

Le 27 mars, les électeurs ont choisi démocratiquement leur Conseiller Général. Je lui souhaite la réussite que mérite le canton, les réalisations et la prospérité qu'attendent les habitants.

Je remercie très sincèrement les 2113 électrices et électeurs qui m'ont fait confiance ainsi que toutes celles et ceux qui m'ont apporté aide et soutien avant et au cours de la campagne.

Les embuches et chausse trappes mises sur mon chemin ont été nombreuses :

- rumeurs infondées sur ma position sur la galvanisation
- rumeurs infondées sur mon appartenance à des syndicats ou partis politiques dans ma jeunesse
- déferlement massif de ministre, Président de Conseil Général, sénateurs, en faveur de mon concurrent,
- position prise par le député après le 1er tour,
- etc....

Malgré tout cela, les communes rurales m'ont placé en tête, la chute résultant du vote bacchamois.

Je n'ai rien demandé aux partis politiques, je n'ai rien négocié, je n'ai rien abdiqué et je n'ai rien renié. Je suis battu certes mais je reste un homme libre fidèle à mes convictions. J'ai le sentiment de sortir propre et net de cette élection et pour moi, c'est très important.

M.J.

**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Le Conseil était réuni le 28 mars 1994. Excusés M.M

Calviac

Erhard

1° FORETS

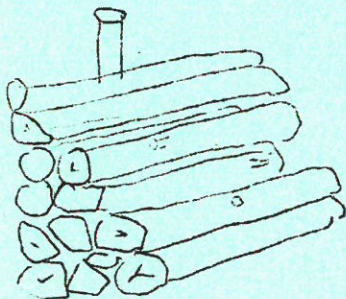
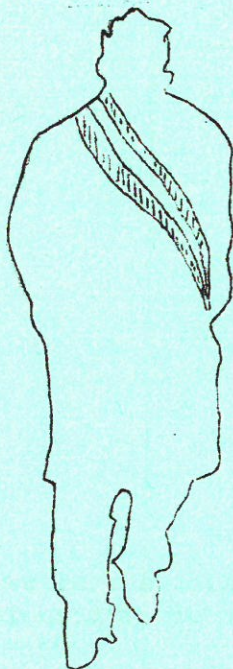
Pavoz

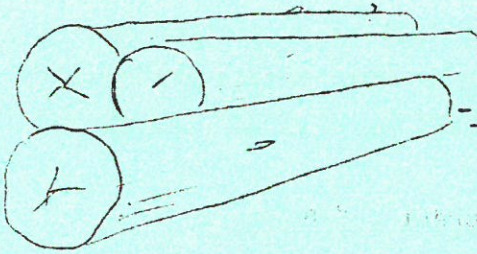
- grumes de hêtre les deux lots ont été vendus à Baccarat le 17.02.1994 à la Ste VIRION pour la somme totale de 54 500 F.

- grumes de chêne Le Conseil autorise la vente à Lunéville le 1.04.1994 de 2 lots : un de 7 m3 qualité B, un de 139 m3 qualité C+D.

- chablis parcelle 16 Le Conseil accepte la proposition de M. KRYZS à Reherrey concernant 11 m3 de chablis et 8 stères pour la somme de 2654,00 F.

- reliquat de la coupe affouagère 1991 . Il s'agit de quelques feuillus abattus parcelles 4 et 25 par M. WIPF qui n'ont pas été exploités. Le Conseil accepte la proposition de M. Claude COLIN d'exploiter au prix de 60 F le stère les chênes et gracieusement le hêtre (...s'il est encore en récupérable!) afin de nettoyer les coupes.

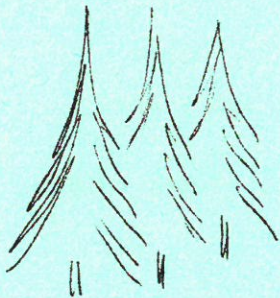




- demande d'exploitation forestière formulée par Mr Paicheler à Bondy le Conseil ne réserve pas une favorable à cette demande.

- travaux 1994 Le Conseil charge la Commission des forêts de définir sur le terrain, avec ONF, les travaux à réaliser dans le cadre du devis présenté par l'office.

- décès de M. Bernard GAUDEL, adjudicataire de la coupe affouagère 1994 et du débardage des grumes. Sur proposition du Maire, les agents de l'office assistés de la Commission des Forêts procéderont à l'inventaire précis des travaux aux fins de paiement aux héritiers d'une part, ils rechercheront d'urgence un autre bûcheron pour terminer la coupe et un débardeur d'autre part. Les propositions seront examinées par la Commission à qui le Conseil délègue tous pouvoirs de décision pour régler au mieux et rapidement cette affaire.

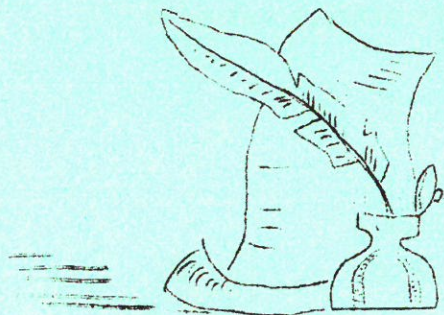


2° DROITS DE PREEMPTION

Le Conseil n'utilise pas son droit de préemption concernant la vente des héritiers MAILLIER d'une part, des époux RINGUE d'autre part.

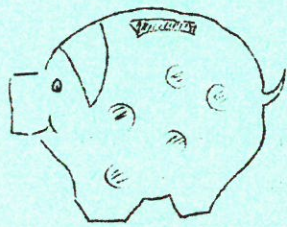
3° VOIERIE 1995

Le Conseil décide la réfection de la chaussée de la rue de la Côte en 1995 (45186^F ttc). Les riverains sont invités à réaliser leurs travaux éventuels s'ils doivent concerner la chaussée, avant les travaux.



4° ACQUISITIONS FONCIERES

Le Maire fait le point des tractations en cours, reçoit l'autorisation de poursuivre et d'étendre les pourparlers. Le Conseil donne la marge de négociation au Maire pour faire une réponse à l'offre d'un propriétaire.



5° ENTRETIEN DE LA STATION DE NEUTRALISATION

Le Conseil ne réserve pas une suite favorable, pour le moment du moins, à l'offre de l'entreprise CHIARAVALLI et décide de mettre cette proposition en concurrence.

6° IMPOSE

6° IMPOTS DIRECTS

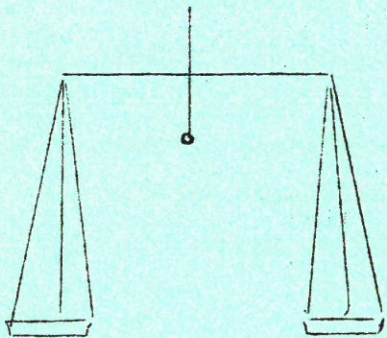
Le Conseil décide de limiter à 1,5% la majoration des impôts locaux (part communale); la somme totale attendue des contribuables s'élèvera à 218 752 F et se répartit ainsi :

+ 1,5%

- Foncier bâti : taux 5,94% soit 66855 F
- Foncier non bâti : taux 17,28% soit 13254 F
- Taxe d'habitation : taux 4,96% soit 89528 F
- Taxe professionnelle: taux 8,93% soit 49115 F

7° COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de M.HIRTZ, Adjoint, le compte - Administratif 1993, qui s'établit ainsi, est adopté



Fonctionnement dépenses	:	1872184	
Investissement "	:	1037206	total 2909390F
Fonctionnement recettes	:	2145742	
Investissement "	:	1037206	total 3182948F
		excédent de cloture	273558

Le compte administratif des budgets annexes est également adopté.

8° BUDGET PRIMITIF 1994

Il est adopté sur les bases suivantes :

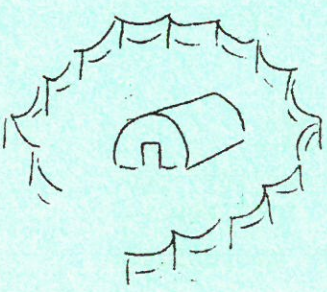
Fonctionnement dépenses	:	1968421	en équilibre
avec recettes	:	"	autofinancement:
Investissements dépenses	:	598436	en 216096 F
équilibre avec les recettes.			

~~Les dépenses aux investissements sont inscrites sur page N°7~~

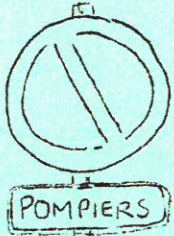
9° PROTECTION DES CAPTAGES

Selon la Préfecture de Mthe et Mlle, l'enquête publique concernant la source PITON pourrait avoir lieu fin avril/début mai.

Pour la source des GRANDS FOURCHONS la préfecture des Vosges n'a pas encore donné d'indications.



Le Maire fait ensuite le point sur les travaux réalisés : élagage du chemin de La Hazèle, pose de 2 cheminées d'aération aux réservoirs, remise en état d'un captage aux Grands Prés



(en cours) réalisation d'une aire d'accès en béton à la réserve d'incendie de la Croix, d'une aire de stationnement en terre battue à coté du local pompiers. Il indique les départs et arrivées de CES et répond aux questions.

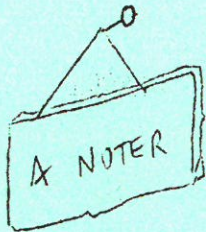
La séance est levée à 23 H 30.

** LA VIE DU VILLAGE **

Décès Le 24 mars 1994 est décédé à ST DIE M. Lucien Rousseau domicilié 7 rue Bellevue à THIAVILLE à l'âge de 76ans
Nous présentons nos condoléances sincères à la famille dans la peine.

** PROCHAINES MANIFESTATIONS **

- 17 avril Repas des Aînés à l'annexe du Foyer par Assoc.Fami.
- 24 " Rallye pédestre à MTP de Lachapelle par FR Lachapelle
- 30 " Bal du Muguet au Foyer Rural par L. Association.
- 8 mai " Cérémonies du Souvenir par Municipalité de Lachapelle.
- 14 " Soirée cabaret au Foyer Rural par le Foyer Rural.



** ELECTIONS CANTONALES **

1 er tour le 20 mars 1994 . Résultats

	Inscrits	Exprimés	Nuls	BECKER(fn)	FEVE Georges(pc)	JACQUEL	ROGUE(ps)	
AZERAILLES	598	363	16	25	71	12	211	44
BERTRICHAMPS	877	529	22	56	247	16	136	74
BROUVILLE	101	73	8	5	41		22	5
DENEUVRE	401	280	6	28	136	4	56	56
FLIN	276	181	15	15	44	6	81	35
PONTENOY	225	183	1	18	111	1	41	12
GELACOURT	123	90	3	8	40	3	24	15
GLONVILLE	288	206	4	13	75	2	91	25
HABLAINVILLE	140	87	6	7	25	1	43	11
LACHAPELLE	151	111	5	14	38	2	48	9
MERVILLER	237	154	7	10	83	5	41	15
MIGNEVILLE	119	81	3	4	20	1	36	20
MONTIGNY	104	73	3	5	24		38	6

**** SUITE DU TABLEAU DU 1er TOUR DES CANTONALES ****

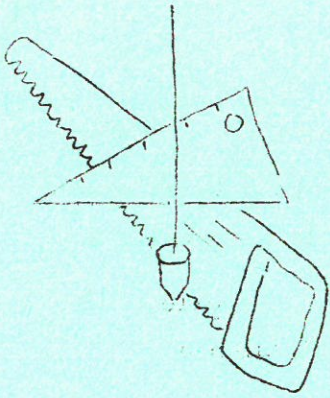
	Inscrits	Exprimés	Nuls	BECKER(fn)	FEVE GEORGES(pc)	JACQUEL	ROGUE(ps)
PETTONVILLE	43	24			17	5	2
REHERREY	92	58	2	3	23	4	24
THIAVILLE	470	353	26	18	55	9	237
VACQUEVILLE	204	117	3	19	43	5	30
VAXAINVILLE	57	40		4	11		15
VENEY	35	21	3	1	2	4	10
BACCARAT	3291	2039	88	139	1067	86	431
	7832	5063	221	392	2173	161	1620
							717

A l'issue de ce 1er tour seuls peuvent se maintenir pour le second tour, M.M. FEVE et JACQUEL.

2^{ème} tour le 27 mars 1994

	Inscrits	Exprimés	FEVE	JACQUEL
AZERAILLES	598	350	90	260
BERTRICHAMPS	877	502	300	202
BROUVILLE	101	74	143	31
DENEUVRE	401	250	167	83
FLIN	276	157	46	111
FONTENOY	225	169	125	44
GELACOURT	123	82	50	32
GLONVILLE	288	207	96	111
HABLAINVILLE	140	85	29	56
LACHAPELLE	151	114	59	55
MERVILLER	237	154	97	57
MIGNEVILLE	119	75	33	42
MONTIGNY	104	69	21	48
PETTONVILLE	43	38	18	20
REHERREY	92	68	37	31
THIAVILLE	470	347	73	274
VACQUEVILLE	204	116	69	47
VAXAINVILLE	57	43	18	25
VENEY	35	19	5	14
BACCARAT	3291	1909	1339	570
	7832	4828	2715	2113
			ELU	

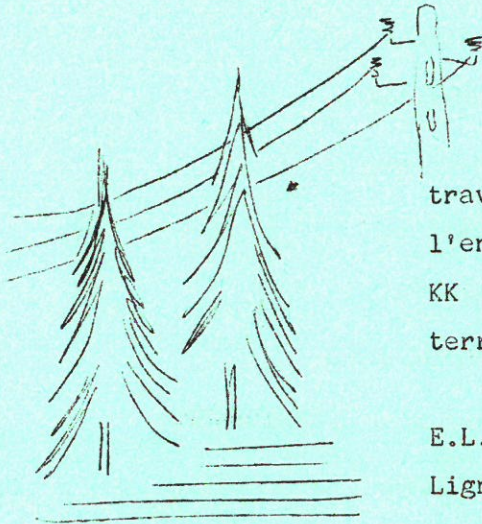
**** PERMIS DE CONSTRUIRE ****



- Le 28 janvier 1994, la S.C.I. du Moulin a déposé une demande de permis de construire pour un hangar commercial situé rue du Moulin.

- Le 07 mars 1994, Mr Bernard VAUTRIN a déposé une demande de permis de construire édifier une extension à sa maison au Lotissement des Hayottes.

**** AVIS E.D.F.****



Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'élagage, d'abattage ou de débroussaillage pour l'entretien de la ligne électrique à très haute tension 63 KK Volts ETIVAL-GLONVILLE-RAON vont être entrepris sur le territoire de la Commune en 1994.

Ces travaux ont été confiés par ELECTRICITE DE FRANCE, E.L.C.A. G.E.T. Lorraine à l'Entreprise : Equipe Entretien Lignes adresse : 88450 VINCEY tél : 29.67.31.78.

**** VACCINATIONS ****

Les dates des prochaines vaccinations en Mairie sont les suivantes :

1ère injection : - D.T. + POLIO le 06 AVRIL 1994 à 14h15.
- Tétanos adultes.

2ème injection : - D.T. + POLIO le 05 mai 1994 à 14h15.
- Tétanos adultes.

3ème injection : - D.T. + polio le 1er juin 1994 à 14h15.
- Tétanos adultes.

**** REPORT DES INVESTISSEMENTS ****

- amélioration de l'éclairage public 59939 F (y compris mise en conformité).
- 3° garage + vestiaires/sanitaires pompiers : 130 000 F.
- bibliothèque..... : 82 933 F.
- travaux O.N.F. en forêt : 76 500 F.
- acquisitions foncières : 29 000 F.
- divers : 30 000 F.

Budget
primitif 94
(suite ...)

** OFFICE RELIGIEUX **

Vendredi 1er avril : 15 h 00 Chemin de Croix à Lachapelle
20 h 30 Célébration de la Passion à
THIAVILLE

Dimanche 3 avril : 10 h 30 à BERTRICHAMPS

Dimanche 10 avril : 10 h 30 à BERTRICHAMPS

Dimanche 17 avril : 10 h 30 à THIAVILLE

Samedi 23 avril : 18 h 00 à LACHAPELLE

Dimanche 24 avril : 10 h 30 à BERTRICHAMPS

Dimanche 1er mai : 10 h 30 à THIAVILLE

Samedi 7 mai : 18 h 00 à LACHAPELLE

Dimanche 8 mai ; 10 h 30 à BERTRICHAMPS

Jeudi 12 mai : 10 h 30 Ascension à BERTRICHAMPS

Dimanche 15 mai : 10 h 30 à THIAVILLE

Samedi 21 mai : 18 h 00 à BERTRICHAMPS

Dimanche 22 mai : 10 h 30 à THIAVILLE

Dimanche 29 mai : 10 h 30 à THIAVILLE

** LES DICTONS DU MOIS **

I n'é point d'èvri	Il n'est point d'avril,
Sans èpis.	Sans èpis.
ça la sept èvri	C'est le sept avril
an doy ôyi eul coucou,	On doit entendre le coucou.
Wahh pampes,	Verts Rameaux
Byanches Pâques.	Blanches Pâques.
Pêques té	Pâques tôt
Hiver té.	Hiver tôt
Pêques saches,	Pâques sèches
Prè mouilli.	Pré mouillé.

** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART **

TENNIS DE TABLE

Quelques résultats à mi-parcours de la 2e partie de saison :

La première équipe, promue cet hiver en Régionale 4 et privée de MARCOT pour raisons professionnelles, a perdue ses 4 rencontres. Son retour pour les derniers matches, permet à son équipe de garder toutes ses chances pour le maintien face à des équipes de son niveau.

La deuxième équipe, en Départementale 2, occupe la 2e place de son groupe avec 1 seule défaite à Ste Marguerite (qui survole le groupe).

Même place pour la troisième équipe, en Départementale 3, après sa défaite face à Provençères.

Se sont des places honorables, mais avec la refonte du Championnat l'an prochain, il n'y a malheureusement qu'une seule montée par groupe.

Le Dimanche 1er Mai, le Tennis de Table organisera un Tournoi pour les habitants de Thiaville et Lachapelle .

Les Tableaux pour cette journée : 1 pour les licenciés ; 1 pour les non- licenciés et peut-être 1 pour les féminines suivant les inscriptions.

Coupe et récompense pour les meilleurs de chaque tableau.

ON vous attend nombreuses et nombreux.

JEUNESSE LOISIRS

Nous souhaitions organiser une animation du type " Vacances la ferme " pendant les congés de pâques, mais ce projet, que nous avons à coeur, n'a pu aboutir pour ces diverses raisons .

Après visite de la ferme, nous avons constaté que les travaux d'aménagement à l'accueil et à la sécurité des enfants ne pourraient être terminés à la date prévue.

De plus le retard du versement de la subvention 93, nous obligeront à demander aux familles une trop forte participation aux frais d'hébergement.

Nous n'abandonnons pas ce projet, pour autant, nous espérons le mener à bien dans un proche avenir.

Nous confirmons que notre ruche de déroulera comme prévu du 11 au 30 juillet 1994.

Les feuilles d'inscription seront distribuées aux familles de Thiaville et Lachapelle en mai. Nous rappelons que les enfants d'autres villages sont les bienvenus et que leur inscription pourra se faire auprès des responsables ou à la Mairie de THIAVILLE .

SAPEURS POMPIERS DE THIAVILLE

Pour la première fois les sapeurs pompiers, ont participé au CROS départemental qui s'est déroulé à LUNEVILLE le dimanche 27 février 1994.

- Dans la catégorie Junior, sur un parcours de 7 km, CLAIR Christian s'est classé 14^{ème} sur 25 participants.

- Dans la catégorie Senior, sur un parcours de 10 km, se sont classés sur 119 participants :

SEYER Alain 32^{ème}
ZINUTTI Gilles 41^{ème}
KOFFOLT Michel 46^{ème}
GEORGE Dominique 68^{ème}

Au classement par équipe, "10 km Senior" THIAVILLE se retrouve 8^{ème} sur 31.

L U T T E C O N T R E L A R A G E

Vous êtes dans une zone de vaccination expérimentale des renards contre la rage, par voie orale.

Des appâts en tablettes de 4 cm de couleur marron ont été distribués aux alentours.

NE LES TOUCHEZ PAS

NE LES RAMASSEZ PAS

En cas de contact accidentel :

TELEPHONEZ A :

:N° de tél

DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES MALZEVILLE :83.33.27.91
ou LABORATOIRES D'ETUDES SUR LA RAGE MALZEVILLE :83.29.26.08.
ou CENTRE de TRAITEMENT ANTIRABIQUE CHU BRABOIS :83.15.30.30.

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur ; JACQUEL M.

3° L'AUTRE BOIS DU CRAINSY.

Il est beaucoup plus important (3 ha 30 a 75 ca)

Le 10 février I 90I, pour éteindre une dette de 4 000 F, le Conseil municipal demande l'autorisation de vendre ce bois aux enchères sur une mise à prix de 4 000 F.

Le Préfet demande un rapport à l'Administration des Eaux et Forêts. Dans ce rapport en date du 7 mars I 90I, l'Inspecteur donne avis favorable : "Ce bois est assis sur le grès bigarré, une partie sur un plateau rocheux et l'autre sur un versant rapide. Il y a des vides importants. Ce bois est éloigné de la forêt communale, mal gardé. Une carrière y a été autorisée et la qualité de la pierre est appréciée. On peut l'estimer 3 300 F."

Une enquête publique est ouverte par M. LAMBERT, Maire de La Chapelle, désigné par le sous-préfet le 18 mars I 90I. Elle a lieu le 31 mars I 90I.

Aucune manifestation d'opposition.

La vente est autorisée par le Préfet le 20 avril I 90I. Elle a lieu le 23 juin I 90I et c'est M. HEILI Louis entrepreneur à La Neuveville les Raon devient propriétaire pour la somme de 6 000 F. Sa caution est M. JACQUOT Constant maréchal Ferrant à La Neuveville les Raon.

LE BOIS DU CRAINSY EN I 875

Nous connaissons son état par une lettre du Garde Général de Baccarat au curé de La Chapelle :

"Baccarat, 5 novembre I 875

Monsieur le Curé,

Voici mon appréciation au sujet du bois du Crainsy et de la Cote des fourmis appartenant à la Commune de Thiaville et non soumis au régime forestier.

Ces deux bois constituent un perchis de pins sylvestres assez serré et bien venant, d'une contenance totale de 4 h 69 a. La seule opération à faire est une éclaircie assez forte qui permettra aux pins de se développer. Cette éclaircie aurait déjà dû être faite car le perchis est âgé de 25 à 30 ans et a souffert de son état trop serré. L'éclaircie faite, on plantera ou on sèmera des sapins qui croîtront sous le couvert des pins. Quand les sapins seront bien développés et bien forts, on pourra enlever tous les pins et on aura ainsi créé une forêt de sapins. Cette opération me paraît avoir toutes chances de réussite vu la nature, l'altitude et l'exposition à l'Est. Un incendie a brûlé ou plutôt séché une étendue d'un ha en I 87I cette partie devra être coupée à blanc étoc et repeuplée au moyen d'un semis de pins.

Voici maintenant le produit probable de ces opérations : L'éclaircie et le blanc étoc pourront donner 200 stères et 1 300 fagots dont la valeur nette est de 1 320 + 104 = 1 424 f. De cette somme il faut déduire environ 250 f de semis de pins et de sapins. Il reste donc environ 1 200 réalisables dans le courant de l'année prochaine.

La 2e opération qui consiste à enlever tous les pins aura lieu à une époque que l'on ne peut prévoir mais trop éloignée pour que l'on puisse compter sur un produit.

Le garde général des forêts
Gebhart.

Cet aménagement très sage ne fut pas réalisé et c'est bien dommage pour la Commune qui aurait actuellement une sapinière de plus de 4 ha.

LA SCIERIE DE THIAVILLE

A l'emplacement de l'actuel café du Moulin, la scierie aurait été installée en 1669 selon un traité qui aurait été passé le 28 septembre 1665 entre l'évêque de Metz et le sieur d'Engelgen.

On sait également d'après les comptes des Gruyers de Rambervillers "que le scieur notoire DENT à St Dié qui s'est obligé de construire à ses dépens une scierie à Thiaville et d'en payer le bois qu'il convenait d'employer pour l'usage de celle-ci, après lui avoir délivré la quantité de 100 pièces de chêne et 100 troncs de sapin, n'a pu en tirer aucun paiement ayant abandonné la dite scierie..." Dans la marge de cet article, il a cependant été ajouté "Le comptable.... et cependant fera travailler la scierie en y employant les bois y destinés".

En 1670, on sait, toujours d'après le comptable, qu'il y a 1653 planches et 256 chons de sapin, et plus de 703 planches de 14 pieds de longueur, 310 de 10 pieds seulement, 178 chons de chêne...

Au fil des ans le comptable paie diverses sommes pour réparer le bief et la vanne de la scierie, pour 7 livres de graisse de porc pour graisser la scie lors du travail, pour constituer une barrière sur la rivière pour arrêter les troncs de sapin que l'on fait descendre de la dite scie, pour divers travaux d'entretien, pour réparer le fer de sciage, au forestier à cheval de Rambervillers pour un voyage de Saint-Dié et enfin il paie aux curés de Raon et de Baccarat une somme de 6 gros pour avoir publié à leur prône le jour de la vente des planches...

On sait aussi qu'il y a eu un procès entre l'Evêque de Metz et les créateurs de la scierie. Pourquoi ? Ou et quand s'est-il déroulé ? Quel jugement a été rendu ? Nous l'ignorons.

On trouve encore trace de la scierie en 1699. En 1765 on lit dans un acte "lieu dit prey de la Scie"... La déclaration de 1791 faite par toutes les communautés en France ne parle pas de la scierie mais de deux moulins. La scierie n'existait donc plus.

L'histoire n'étant, d'après certains, qu'un perpétuel recommencement, retiendra qu'un moulin remplacera la scierie et que le moulin à son tour, vers 1895 sera remplacé... par une scierie !

LES GARDES

La garde des rivières, forêts, bois et buissons est particulièrement bien organisée et les agents chargés du service sont nombreux et sont tous assermentés. Les "forestiers à cheval" seront remplacés à partir de l'ordonnance de 1669 par les "gardes généraux à cheval". Ceux-ci recevront leurs ordres et instructions des Grands Maîtres, chacun dans son département. Ils surveilleront les gardes ordinaires dans leur devoir, prêteront main forte aux gardes particuliers, feront toute sorte de capture et rapport aux Maîtrisés. Ils porteront des casaques brodées aux armes de l'Evêque et recevront des gages raisonnables.

Les gardes forestiers sont nommés parfois à titre provisoire, ils peuvent être mutés "jusqu'à nouvel ordre et tant qu'il nous plaira" dit l'Evêque, ils peuvent parfois aussi être destitués. La repression des délinquants est sévère (voir Entre Nous antérieurs) certains se soumettent et acceptent de payer une amende transactionnelle, d'autres se rebellent n'hésitant pas à s'attaquer aux gardes qui les ont surpris en délit. Certains gardes qui sont menacés n'insistent pas et "ferment mes yeux", d'autres se laissent corrompre en acceptant de l'argent ou des présents, d'autres gardes demandent l'intervention du maire... qui parfois acceptent, qui parfois refusent...

Ils existait enfin d'autres gardes dénommés "les facteurs de coupes" assermentés eux aussi, chargés eux aussi de relever les délits et d'inscrire sur un registre coteé et paraphé par le Gruyer, chaque mois, les quantités de bois façonnés.

LA MAITRISE DE VIC

Hormis les forêts du Ban de Nossoncourt qui deviendront les "cantonnements" et qui sont administrés par l'Administration des Eaux et Forêts de Rambervillers, les autres forêts communales de Thiaville, Lachapelle et Fagnoux sont gérées par la Maîtrise de VIC. A titre indicatif c'est la Maîtrise de VIC qui marque les coupes chaque année et qui se fait payer par les communes le montant de ce travail, ce qui explique sans doute que les cahiers de doléances de 1789 de Thiaville demandent la suppression de la Maîtrise de VIC.

La Maîtrise comprend un certain nombre d'officiers qui siègent en la "Chambre des Eaux et Forêts" à VIC SUR SEILLE. La Maîtrise est composée d'un Maître Particulier, du Lieutenant Particulier, d'un Garde Marteau, d'un Procureur du Roy, d'un Procureur du Roy honoraire, d'un Greffier, d'un Receveur des amendes, d'un Arpenteur, d'un Garde Général et Collecteur des Amendes, de 3 Huissiers Audenciers et de 3 Gardes Particuliers.